

INFORMATION AUX PORTEURS



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

02.01.2018 – CPR STRATEDIS – MODIFICATION METHODE DE COMPTABILISATION

A compter du **2 janvier 2018**, le paragraphe relatif à la **méthode de comptabilisation** dans la rubrique « **Règles d'évaluation de l'actif** » de la SICAV **CPR Stratédis** sera modifié comme suit :

✓ **Méthode de comptabilisation**

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des intérêts **encaissés**.

La valeur liquidative est, éventuellement, majoré des intérêts courus pendant une période de non valorisation.

La méthode de comptabilisation de l'enregistrement des frais de transactions est celle des frais exclus.

En lieu et place de :

*La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des intérêts **courus**.*

La valeur liquidative est, éventuellement, majoré des intérêts courus pendant une période de non valorisation.

La méthode de comptabilisation de l'enregistrement des frais de transactions est celle des frais exclus.

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM